Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260626-DELIB_2026_79-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
26 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 17
Votants 23

Date de la séance : 26 juin 2026
Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON E., RAYMOND L., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- ALTERO R., excusé, a donné procuration à GOARANT D. ;
- COCHET C., excusée, a donné procuration à KERHERVE J. ;
- GERMAN M, excusée, a donné procuration à CORNEC M. ;
- LETTY Y., excusé, a donné procuration à PAGNARD G. ;
- NIQUE C., excusée, a donné procuration à TOULARASTEL Ph. ;
- THOMAS M., excusée, a donné procuration à LEBON E.

Rachel CLAYESSEN a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET 6 : ADMINISTRATION GENERALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING « LE BOIS DE PLEUVEN » - ANNEE 2025

Comme le prévoit les articles L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 3131-5 du Code de la Commande Publique, le titulaire d'une concession avec délégation de service public produit chaque année un rapport comportant les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public rendu pour l'avant-dernière année de la délégation.

Le délégataire en charge de la gestion du camping du Bois de Pleuven ayant transmis ce rapport à la commune pour l'année 2025, son examen a été mis à l'ordre du jour du conseil municipal. Le rapport est joint en annexe.

Il est rappelé également qu'il s'agit du dernier rapport annuel de délégation de service public du contrat qui est arrivé à échéance au 31 décembre 2025. Depuis le 1er janvier 2026, un nouvel opérateur, filiale d'Huttopia, est le délégataire du camping « Le Bois de Pleuven. »

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260626-DELIB_2026_79-DE

Le Conseil Municipal prend acte des éléments fournis à date par le délégataire et souligne la nécessité de répondre aux travaux ou renouvellement de mises aux normes mentionnées par les rapports de contrôle avant la fin du contrat, soit le 31/12/2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 26 juin 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 29/06/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte